



Voies de l'équité en santé pour les Autochtones

Annnonce préalable : subventions des équipes de recherche sur la mise en œuvre des Voies de l'équité dans le cadre de la composante 2, deuxième lancement

En quoi consistent les subventions des équipes de recherche sur la mise en œuvre dans le cadre de la composante 2?

Dans le cadre de la composante 2, les équipes de recherche sur la mise en œuvre (ERMO) accorderont des subventions d'amélioration et d'adaptation visant à aider les équipes de recherche à accroître l'efficacité ou la possibilité de porter à grande échelle des interventions en santé des populations, au moyen d'améliorations ou d'adaptations suggérées par les communautés, dans l'un des domaines prioritaires de Voies de l'équité.

Les ERMO se composeront de chercheurs et de membres de la communauté, ainsi que d'utilisateurs et de détenteurs de connaissances. Les chercheurs sont censés rassembler au sein de leur équipe de l'expertise en santé autochtone, en recherche interventionnelle et en science de la mise en œuvre, en recherche sur les systèmes de santé, en éthique et en application des connaissances. On s'attend à ce que les chercheurs, en partenariat avec les utilisateurs et les détenteurs de connaissances, mettent à contribution leur expertise sur les connaissances autochtones (y compris sur le concept de double regard ou les systèmes de connaissances autochtones), les systèmes de gouvernance locaux, la mobilisation communautaire, les soins culturellement adaptés et les services de santé préventifs (conception, mise en œuvre, évaluation).

Les équipes financées doivent collaborer et échanger leurs apprentissages avec les membres de la communauté et les autres équipes, ainsi que travailler avec les [Partenaires pour l'engagement et l'échange des connaissances \(PEEC\)](#) et par leur intermédiaire. On encouragera aussi la collaboration avec des chercheurs financés dans le cadre d'autres possibilités de financement des Voies de l'équité, de même qu'avec des décideurs et des représentants communautaires. Une approche centrée sur l'apprentissage continu et la mise en commun des connaissances, qui comprend la création d'occasions pour les membres des communautés de transmettre leur expérience et leurs connaissances, sera appliquée à toutes les étapes des Voies de l'équité, afin de pouvoir étendre les interventions avec succès.

Objectifs : Les objectifs particuliers de cette possibilité de financement sont les suivants :

- Accroître l'efficacité ou le potentiel d'expansion des interventions dans les quatre domaines prioritaires par des améliorations ou des adaptations suggérées par les communautés, suivant une approche propre à la science de la mise en œuvre;
- Soutenir les équipes qui étudient l'amélioration ou l'adaptation, et l'expansion d'interventions en santé des populations dans au moins quatre communautés différentes.

Dates importantes

Cette possibilité de financement comprendra deux étapes. La première consistera en un concours de lettres d'intention (LI) qui sera lancé à l'automne 2015. Les auteurs des LI retenues seront invités à soumettre une demande détaillée à l'automne 2016. Le maximum que les IRSC accorderont par subvention est de 225 000 \$ par an pour une période maximale de trois ans. Les candidats doivent obtenir un financement additionnel auprès de partenaires candidats sous forme de contributions à la recherche en espèces ou en nature.

EN SAVOIR PLUS SUR LES VOIES DE L'ÉQUITÉ EN SANTÉ POUR LES AUTOCHTONES

L'initiative phare des IRSC, [Voies de l'équité en santé pour les Autochtones](#), vise surtout à mieux comprendre les mécanismes de conception, de mise en œuvre et d'expansion des interventions en santé des populations qui permettront d'améliorer la santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans **quatre domaines prioritaires**.

- La prévention du suicide
- Le diabète et l'obésité
- La tuberculose
- La santé buccodentaire

ÉQUIPES DE RECHERCHE SUR LA MISE EN ŒUVRE

Les **ERMO** des Voies de l'équité s'emploient à déterminer des interventions efficaces, à les renforcer et à appuyer leur déploiement à grande échelle. Le financement accordé dépendra de la mesure dans laquelle l'intervention est prête à être portée à grande échelle :

- des subventions de mise au point aideront des équipes de recherche à déterminer des interventions prometteuses et efficaces, et à établir des relations avec les communautés;
- des subventions d'amélioration et d'adaptation aideront les équipes de recherche à accroître l'efficacité ou la possibilité de porter à grande échelle des interventions par des améliorations ou des adaptations suggérées par les communautés;
- des subventions d'adaptabilité permettront aux équipes d'étudier la possibilité d'étendre les interventions prometteuses à des communautés hétérogènes.

COORDONNÉES : Pour en savoir plus sur les Voies de l'équité, veuillez contacter : pathways-voiesdelequite@cihr-irsc.gc.ca